

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUSEMBLANT
N°2023/07-40 Page 1/3**

L'an deux mil vingt-trois et le 6 novembre à 19 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Beausemlant sous la présidence de monsieur Jean CESA, maire.

Présents : Cesa Jean, Veyrier Camille, Cornillon Joël, Margirier Agnès, Nicaise Michel, Perrin Patrick, Gibot Hervé, Méchain Agnès, Seux Jean-Christophe, Sevenier Stéphanie, Noir Sylvain, Morel Vanessa.

Etaient représentés, absents/excusés :

Secrétaire de séance : Patrick PERRIN

Date de la convocation : Le 26 octobre 2023

Objet : TARIFS 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, votent les tarifs ci-annexés au 1^{er} janvier 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Ainsi fait et délibéré, à Beausemlant, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Jean CESA



Délibération en cours	Désignation	Tarif en cours	Tarif au 01/01/2024	Remarque
D 2023/07/38	Location buvette de la plateforme Les Bruyères	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 58 € pour les habitants de la commune ▪ 94 € pour les personnes extérieures et les Comités d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 58 € pour les habitants de la commune ▪ 94 € pour les personnes extérieures et les Comités d'entreprise 	Paiement par chèque uniquement
D 2022/07-38	Location de la salle des fêtes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 400 € pour les habitants, les associations et les comités d'entreprise de la commune ▪ 800 € pour les particuliers, les associations et les comités d'entreprise extérieurs à la commune ▪ Caution de 700 € à verser à la remise des clefs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 400 € pour les habitants, les associations et les comités d'entreprise de la commune ▪ 800 € pour les particuliers, les associations et les comités d'entreprise extérieurs à la commune ▪ Caution de 700 € à verser à la remise des clefs 	<p>Les associations communales bénéficient de la gratuité de la salle pour 3 réservations par an</p> <p>A la réservation, un chèque d'un montant de 50% du tarif de location est demandé et encaissé. Le solde est versé par chèque lors de la remise des clefs</p> <p>Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la réservation.</p> <p>Paiement par chèque uniquement</p>
D 2022/07-38	Location de la salle des anciens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 € la journée, en semaine ▪ 150 €, le week-end ▪ Caution de 50 € à verser à la remise des clefs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 € la journée, en semaine ▪ 150 €, le week-end ▪ Caution de 50 € à verser à la remise des clefs 	<p>Gratuité pour les associations communales</p> <p>Paiement par chèque uniquement</p>

Délibération en cours	Désignation	Tarif en cours	Tarif au 01/01/2024	Remarque
D 2022/07-38	Tarifs des concessions du cimetière et columbarium	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concession trentenaire simple : 160 € ▪ Concession trentenaire double : 320 € ▪ Case trentenaire du columbarium : 350 € ▪ Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concession trentenaire simple : 160 € ▪ Concession trentenaire double : 320 € ▪ Case trentenaire du columbarium : 350 € ▪ Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit 	Paiement par chèque uniquement
D 2023/06-33 Tarifs au 06/11/2023	Tarifs des tickets de cantine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarif enfant : 3.75 € ▪ Tarif enfant, majoré (inscription hors délai) : 6.25 € ▪ Tarif adulte : 5.75 € ▪ Tarif adulte, majoré hors (inscription hors délai) : 11.25 € 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarif enfant : 3.75 € ▪ Tarif enfant, majoré (inscription hors délai) : 6.25 € ▪ Tarif adulte : 5.75 € ▪ Tarif adulte, majoré (inscription hors délai) : 11.25 € 	Espèces non acceptées
D 2022/07-38	Tarif de la garderie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.38 € la demi-heure 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.38 € la demi-heure 	Espèces non acceptées



